
CLÉ DE CORRECTION À L'INTENTION DU PERSONNEL ENSEIGNANT—JEU-QUESTIONNAIRE SUR LA CONTRACEPTION D'URGENCE

1. On peut prendre la contraception d'urgence seulement le lendemain d'une pénétration pénis-vagin non protégée.
Faux : On peut prendre la contraception orale (hormonale) d'urgence jusqu'à cinq jours après la pénétration pénis-vagin non protégée, mais elle est plus efficace dans les trois premiers jours. Un DIU de cuivre peut être utilisé comme contraception d'urgence dans les sept jours suivant la relation sexuelle.
2. La contraception d'urgence provoque un avortement.
Faux : L'avortement met fin à la grossesse; la contraception orale d'urgence bloque l'ovulation afin d'empêcher la conception ou la grossesse. La contraception orale d'urgence ne fonctionnera pas si la personne est déjà enceinte.
3. On peut prendre la contraception orale d'urgence jusqu'à cinq jours après une pénétration pénis-vagin non protégée.
Vrai : On peut prendre la pilule contraceptive d'urgence jusqu'à cinq jours après la pénétration pénis-vagin non protégée, mais elle est plus efficace dans les 12 premières heures.
4. On peut prendre la pilule contraceptive d'urgence plus d'une fois dans un même mois.
Vrai : Vous pouvez en théorie prendre la pilule contraceptive d'urgence plus d'une fois dans un même mois, mais si elle n'a pas fonctionné la première fois, vous pourriez déjà être enceinte. Puisqu'il peut devenir difficile de préciser où vous en êtes dans votre cycle, il est important de faire un suivi à l'aide d'un test de grossesse si vous craignez d'être enceinte.
5. Il faut une ordonnance de médecin pour obtenir tout type de pilule contraceptive d'urgence.
Faux : Depuis 2008, vous pouvez vous procurer la pilule contraceptive d'urgence à base de progestine seule dans les pharmacies. En Saskatchewan, vous devrez demander la pilule contraceptive d'urgence à base de progestine seule à votre pharmacien-ne, qui vous posera quelques questions avant de vous la donner. Dans chaque province et territoire, vous avez le droit d'avoir accès en vente libre à la pilule contraceptive d'urgence à base de progestine seule.
6. Il faut la permission d'un-e parent, d'un tuteur ou d'une tutrice pour utiliser la contraception d'urgence.
Faux : C'est à vous de décider si vous le direz ou non à vos parents ou à votre tuteur ou tutrice. Le ou la pharmacien-ne ne devrait pas les en informer. Vous avez le droit à la confidentialité (peu importe votre âge).



7. Si on n'a pas nos menstruations immédiatement après avoir pris la contraception d'urgence, on est probablement enceinte.

Faux : Vous n'aurez pas nécessairement vos menstruations immédiatement après avoir pris la pilule contraceptive d'urgence. La plupart des personnes auront leurs règles dans les sept jours autour de la date prévue. Si vous n'avez pas eu vos menstruations 21 jours après avoir pris la pilule contraceptive d'urgence, vous devriez passer un test de grossesse.

8. Si une personne oublie de prendre sa pilule contraceptive, elle peut prendre la contraception d'urgence.

Vrai : Oui, vous pouvez prendre la contraception orale d'urgence si vous avez oublié une pilule contraceptive ou plus. Cette mesure devrait être envisagée en particulier si vous avez oublié de commencer votre nouveau paquet de pilules et vous avez eu une pénétration pénis-vagin non protégée.

9. La pilule contraceptive d'urgence peut causer des effets secondaires.

Vrai : Les nausées, les étourdissements et les saignements intermenstruels sont des effets secondaires possibles. En général, ceux-ci se résorbent rapidement.

10. La pilule contraceptive d'urgence peut causer le cancer.

Faux : La pilule contraceptive d'urgence contient une progestine synthétique similaire à celle produite par le corps et elle n'est pas cancérogène (ne cause pas le cancer). L'usage de la pilule contraceptive d'urgence est approuvé par Santé Canada.

